La clôture des inscriptions est fixée au **dimanche 19 juin 2016** (pour les élèves dont l'orientation est connue).

Au-delà de cette date, une pénalité de 15 € sera appliquée, sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu à l'adresse suivante :

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
Direction des Transports
40, rue du Maréchal Foch
85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
Tél. : 02.51.34.46.66
subventionnement.transports@vendee.fr

Particularités

➢ La bourse de transport

Elle est attribuée, pour les déplacements **en véhicule particulier,** aux élèves :

- qui fréquentent un établissement distant de plus de 3 km de leur domicile, et en l'absence de transport collectif,

ou

- qui effectuent 3 km ou plus pour se rendre au point d'arrêt du car le plus proche du domicile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président,
Le Directeur des Transports,

Olivier BLOT